



**DECISION N° 2017-11-3 portant délégation de signature à**  
**Mme Annick LAFRONTIERE**  
**Directrice Adjointe du Crous de Corse**

**Le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Corse:**

**VU** le décret n°87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

**VU** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté ministériel du 13 janvier 2017 portant nomination de Monsieur Marc-Paul LUCIANI en qualité de Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires du Corse ;

**VU** la décision de Monsieur le Directeur Général du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires du Corse n°2017-11-1 du 2 novembre 2017 portant nomination de Madame Annick LAFRONTIERE en qualité de Directrice Adjointe du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires du Corse ;

**DECIDE**

**Article unique :** en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, Madame Annick LAFRONTIERE, Directrice Adjointe du Crous de Corse, est autorisée à signer tous les actes relevant de la compétence du Directeur.

Fait à Corte, le 2 novembre 2017

Le Directeur Général

Marc Paul LUCIANI



Signature de Madame Annick LAFRONTIERE